



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 11 mars 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Achat d'une remorque de mise à l'eau pour semi-rigide pour la base nautique de l'Arinella

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- En matière de fournitures et services :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;

Décision du 11 mars 2021

OBJET : Achat d'une remorque de mise à l'eau pour semi-rigide pour la base nautique de l'Arinella

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite acquérir une remorque de mise à l'eau pour semi-rigide, pour sa base nautique située sur la plage de l'Arinella – Commune de Bastia ;

Vu le devis présenté ;

APPROUVE

La proposition de la Ste KM Nautisme sise 56870 BADEN, (Siret 53118247500016) pour l'acquisition d'une remorque pour la base nautique située sur la place de l'Arinella - Commune de Bastia, pour un montant de 4 017 € HT ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 15 MARS 2021
et publication ou notification
du 15 MARS 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOHRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.